

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Conseil municipal du 19 février 2018

Introduction

La présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice obligatoire avant l'adoption du Budget Primitif, depuis la loi de février 1992. Modifié par la loi NOTRe du 7 Août 2015, il fait l'objet d'une délibération au Conseil Municipal dans les 2 mois précédant le vote du budget.

Ce rapport a pour objet :

- de se pencher sur les réalisations de l'année passée, en l'occurrence 2017,
- de faire le point sur les orientations nationales et locales,
- enfin, de décliner un cadrage des propositions de l'année qui débute, et les orientations notamment budgétaires de l'équipe municipale pour 2018.

SOMMAIRE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

- P. 2 à 9 : Présentation des résultats provisoires de 2017
- P. 10 à 15 : Le contexte National et Local
- P. 15 à 22 : Les orientations de la Ville de Saint-Max pour 2018
- P. 23 et suivantes : Tableaux financiers

I. Présentation des résultats provisoires de 2017

L'année 2017 a été marquée par l'absence d'emprunt, comme la municipalité s'y était engagée, mais aussi et surtout par le maintien des taux d'imposition au même niveau que les années précédentes, ceci depuis 1983. La Ville de Saint-Max est la seule de l'agglomération Nancéienne à ne pas avoir augmenté les taux des impôts depuis aussi longtemps.

Enfin, l'année 2017 a été celle de la concrétisation des « 3 labels » (label-le Ville) avec les 3 fleurs reçues en 2016, la 1^{ère} libellule en 2017 et enfin le 1^{er} laurier d'une ville active et sportive, dossier réalisé en 2017, au titre de 2018 ! La récompense des efforts fournis par les Services Municipaux, sous l'impulsion des Elus, ceci malgré des dotations d'Etat et des moyens financiers contraints et toujours en baisse.

- 1) Les dépenses réelles de fonctionnement : 6 059 379,40 €, en augmentation de 6,45 % par rapport au CA 2016 (5 692 200,55 €).

Les frais de personnel : 3 563 136,69 €, soit + 1,85 % par rapport au CA 2016 (3 498 477,65 €)

Ce montant est en hausse, compte tenu notamment des remplacements des arrêts maladie, principalement sur les secteurs scolaire et périscolaire.

Les emplois aidés par l'Etat représentent une dépense de 81 141 €. Manifestement, ce dispositif tendra à disparaître si l'on en croit les déclarations faites par le gouvernement actuel.

Il convient de noter que le ratio obligatoire « frais de personnel rapporté aux dépenses de fonctionnement » diminue en 2017 compte tenu du montant en augmentation des dépenses réelles de fonctionnement.

CA 2017 : 58,80 % (3 563 136,69 € de frais de personnel rapportés à 6 059 379,40 € de dépenses réelles de fonctionnement)

CA 2016 : 61,63 % (3 498 477,65 € de frais de personnel rapportés à 5 676 584,26 € de dépenses réelles de fonctionnement)

CA 2015 : 61,81 % (3 480 243,11 € de frais de personnel rapportés à 5 630 341,26 € de dépenses réelles de fonctionnement)

CA 2014 : 60,52 % (3 534 564,91 € de frais de personnel rapportés à 5 840 599,17 € de dépenses réelles de fonctionnement)

CA 2013 : 57,79 % (3 542 936,57 € de frais de personnel rapportés à 6 130 897,75 € de dépenses réelles de fonctionnement)

CA 2009 : 59,18 % (3 558 712 € de frais de personnel rapportés à 6 013 867,00 € de dépenses réelles de fonctionnement)

. Les intérêts de la dette : 122 971,63 € (en diminution de 6,23 % par rapport au CA 2016).

Ils ne représentent que 3 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit d'une dépense obligatoire tout comme pour les frais de personnel.

Grâce aux taux variables qui sont restés très faibles (le taux de l'€uribor 3 mois par exemple est actuellement négatif, à moins 0,320 depuis plusieurs mois), les intérêts de la dette sont en constante diminution.

Le **taux moyen** actuel de notre dette est d'environ **2,50 %**.

Le capital restant dû (ou encours de la dette) est de 5 788 005 € au 31 décembre 2017,

- la capacité de désendettement a diminué pour être ramenée à 5,35 années en résultat du CA prévisionnel 2017 ;
- le taux d'endettement n'est plus que de 81,13 %, donc inférieur à 100 %
- ce sont **24 emprunts** répartis auprès de **6 établissements prêteurs**.

7 emprunts sont à taux fixe (48,79 % du total de la dette).

3 emprunts sont à taux fixe faible (taux partiellement exposés aux variations des marchés financiers et contenant plusieurs phases d'intérêt) (15,19 % de la dette à taux fixe).

11 emprunts sont à taux variable (exposés aux variations des marchés financiers) (51,21 % du total de la dette).

3 emprunts sont à taux variable faibles (bénéficiant de clauses de plafond, cap ou tunnel) (7,81 % de la dette à taux variable).

L'encours de dette par habitant a diminué, pour arriver à 585 € au 31 janvier 2017 contre 632 en 2016, 682 en 2015, 723 € en 2014 et 749 € en 2013. La Ville se désendette puisqu'elle n'a pas emprunté depuis 4 ans (2014)

A noter que la moyenne de la strate nationale (villes de même taille et en intercommunalité) en 2015 est de 862 € par habitant pour l'encours de dette. La Ville est donc bien placée en la matière.

L'annuité de la dette par habitant est de 58 € en 2017, alors qu'elle était de 59 en 2016, 62 € en 2015 et de 65 € en 2014.

La moyenne de la strate (villes comparables à Saint-Max, en intercommunalité) en 2015 pour l'annuité de dette par habitant est de 119 €, soit le double.

En 2016, les charges financières (intérêts de la dette) pour Saint-Max sont de 12 € / habitant, alors que le moyenne de la strate est de 56 € / habitant.

Ces ratios confortent le fait qu'en matière d'encours et de remboursement de la dette, la Ville de Saint-Max est en dessous de la moyenne des Collectivités de même strate, et que par ailleurs elle poursuit une politique active de désendettement.

. Les participations et subventions : 593 640,63 € (-2,86 % par rapport à 2016)

Elles sont en diminution compte tenu de plusieurs facteurs :

- Diminution de la participation aux frais de fonctionnement du SIVU (83 000 € au lieu de 149 750 €)
- Pour la part crèche, celle-ci reste à l'identique pour Frimousse, Confettis, Ribambelle, ainsi que Maxou et ses Doudous , les 4 crèches que la municipalité met à disposition des habitants de Saint-Max (295 596,39 €, en légère augmentation du fait du nombre d'enfants plus important en août à la Crèche Frimousse)
- Maintien de la subvention en direction de l'Amicale du Personnel Communal et des Retraités de Saint-Max,

Le montant de la subvention au CCAS a été plus important, 83 000 € au lieu de 43 000 € en 2016.

. Les dépenses de gestion : 1 779 630,45 € pour 1 446 934,97 € en 2016 (+ 23 % par rapport à 2016)

Cette hausse correspond à la prise en compte de la totalité des dépenses de fonctionnement, sur une année pleine, et quelques factures de 2016 avaient également été prises en charge en début d'année. Dans le courant de l'année, les Services Municipaux ont redoublé d'effort pour diminuer les charges de fluides.

Par ailleurs, compte tenu de l'augmentation des élèves déjeunant à la cantine, il a eu plus de dépenses en direction du prestataire de restauration. Des dépenses supplémentaires concernant le haut débit informatique dans les écoles sont également enregistrées.

De même, un effort a été fait sur les participations en faveur de la DSIT, avec une remise à niveau des dépenses informatiques, logiciels et matériels au niveau des écoles et de l'administration.

Par contre, des efforts de gestion ont été faits sur les contrats d'assurance, de maintenance, sur les publications , les fournitures scolaires, d'entretien et administratives,

2) Les recettes de fonctionnement : 7 134 153,88 €, en augmentation de 10,79 % par rapport à 2016 (6 439 472,09 €)

Ce montant est en augmentation :

- grâce aux cessions faites à hauteur de 825 000 €, et qui figurent en section de fonctionnement au Compte Administratif
- grâce à la bonne tenue du produit des droits de mutation (+ 25,75 %),
- grâce à l'effort de maintien des recettes de gestion courante,
- du fait de la bonne tenue du foncier sur la ville, au titre de la fiscalité directe, avec une augmentation des bases de 1,72 % (hors augmentation annuelle des bases décidée par la Loi de Finances)
- et bien **que la Ville ait à nouveau perdu près de 84 220 €** cette année 2017, au titre des dotations de l'Etat, ce qui porte la perte de dotations depuis 10 ans à 1 015 642 €, **soit une baisse de plus de la moitié de la somme allouée par l'Etat en 2009, qui était de 2 265 390 €.**

Il est important de préciser que pourtant, les dotations versées par l'Etat sont là pour compenser les compétences transférées par ce dernier aux Communes.

La fiscalité directe : 3 338 119 €, en diminution de 4,16 % par rapport à 2016 (3 204 950 €)

Cette hausse provient principalement de l'augmentation des bases de la taxe foncière, correspondant à l'évolution physique matérialisée par les constructions nouvelles.

De même, la compensation sur la taxe d'habitation a enregistré une hausse de 100 000 €, qui provient de l'augmentation de logements sur la Commune.

Le bénéfice de la politique de reconstruction de la Ville sur elle-même porte dorénavant ses fruits. Les logements étant situés principalement sur le quartier Saint-Michel Jéricho, cela explique que l'augmentation de taxe d'habitation soit visible sur l'article budgétaire de compensation. En effet, l'Etat prend en charge la diminution de recettes fiscales subie par la Ville du fait de l'application d'exonérations ou d'allègements de bases décidées par le législateur.

Par contre, les compensations concernant les exonérations sur l'ex-taxe professionnelle et sur la taxe foncière sont en chute importante .

Les dotations de l'Etat : 1 249 748 €, en diminution de 6,36 % par rapport à 2016 (1 334 570 €) et en diminution de 38,04 % par rapport à 2013, année de référence du début de la diminution des dotations, soit une perte de 767 278 €.
Par rapport à 2008, c'est une diminution sans précédent de 1 015 642 €, conjuguant les mesures de l'ancien gouvernement à la diminution des chiffres de la population.

Cette diminution historique qui ne s'était jamais vue, a provoqué une baisse de recettes qui pénalise la Ville.

Le versement de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) à hauteur de 108 308 € compense une petite partie de cette perte.

. Les recettes de fiscalité indirecte : 403 775,43 €, en hausse de 25,75 % (+ 82 693,27 €) par rapport à 2016 (321 082,16 €).

L'attractivité de la ville et la légère reprise de l'immobilier ont permis des mouvements internes de cessions et d'échanges, ainsi que des opérations immobilières. Cette fiscalité est redevenue supérieure au niveau de 2008 (375 909 €).

. Les recettes de gestion : 1 317 511,45 €, en hausse importante par rapport à 2016 (1 074 043,94 €)

Les recettes ont été de bonne tenue, avec quelques recettes exceptionnelles dont le solde de loyer des appartements des bâtiments de la rue Kennedy, qui nous ont été rétrocédés par le syndic suite à l'aboutissement de la préemption faite par l'EPFL pour le compte de la Ville.

A noter également les recettes provenant des nombreuses participations et subventions de fonctionnement sur tous les dossiers préparés sur les actions 2017.

Les autres recettes proviennent des services périscolaires, cantine, Temps d'Accueil Périscolaire (TAP), « révisons nos leçons », autres activités périscolaires dont le mercredi après midi, l'augmentation du nombre d'enfants dans les cantines, ainsi que de l'accueil de loisirs lors des petites et grandes vacances, des locations de salle, des loyers et charges sur les logements municipaux, redevances du domaine public, etc....

Le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF a été reconduit en 2016 pour la période 2016-2019, il permet d'obtenir des participations sur l'encadrement du temps périscolaire avec les animateurs, ainsi que sur l'accueil de loisirs et la Crèche Maxou et ses Doudous. Ces recettes sont importantes et ce contrat permet d'offrir un réel service qualitatif aux enfants et aux familles. En 2017, cette participation a augmenté d'environ 40 000 €.

L'Etat a mobilisé 55 789 € pour la contrepartie (à hauteur de 75%) des emplois dits « aidés », embauchés par la Ville dans les domaines des Services techniques et de la Bibliothèque-Médiathèque. Malgré cela, au 1^{er} octobre, le renouvellement d'un contrat aidé a été refusé par Pôle Emploi, l'Etat ayant gelé les crédits en vue de l'éventuelle disparition de ce dispositif.

La soudaineté de cette décision n'ayant pas pu être anticipée, puisque cette éventualité n'avait pas été dévoilée en amont, les Services de la Bibliothèque Médiathèque ont eu du mal à faire face à cette disposition, la Ville n'ayant plus de crédits à allouer pour le chapitre des frais de personnel.

3) Les dépenses d'investissement : 1 218 021,21 € (en 2016, 935 987,58 € hors remboursement anticipé de la dette réaménagée avec la banque Postale (1 491 724,71 €), soit + 30 % par rapport à 2016

Compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat et de la fiscalité, et donc par là même de la raréfaction de l'autofinancement, la municipalité se voit contrainte de diminuer les travaux d'investissement.

Néanmoins, des travaux d'équipement informatique importants ont notamment pu être réalisés en 2017 dans les écoles, ainsi que des travaux de faux plafond pour un meilleur confort acoustique des enfants et des enseignants.

De même, l'acquisition d'un désherbeur à eau chaude a été privilégiée, afin de s'inscrire dans le développement durable, ce qui a permis d'ailleurs à la Ville de gagner le label « une libellule » après le label des 3 fleurs, et avant le label « ville active et sportive » récemment décerné pour récompenser les efforts sur le matériel et la politique sportive et éducative !

. Le capital de la dette : 454 362,22 € soit + 0,24 % par rapport à 2016 (453 278,70 €)

Le remboursement du capital de la dette reste stable ; la prévision d'extinction de dette montre une évolution en 2019 et 2020 jusqu'à 467 400 € en capital, pour baisser ensuite à 444 400 € puis diminuer de façon plus importante les années suivantes, s'il n'y a pas de nouvel emprunt.

Le tableau montre également une extinction totale de la dette d'ici à 20 ans, avec une baisse de la moitié du montant actuel de remboursement de capital d'ici 10 ans.

Un réaménagement de dette a été conclu avec la Banque Postale en 2016, avec un gain sur l'année budgétaire d'environ 5 000 € et de 120 000 € sur la durée des remboursements (soit 17 années).

. Les travaux et équipements : 351 396,52 €, en diminution de 18 % par rapport à 2016 (428 106,88 €)

Les principaux travaux réalisés sont les suivants :

- vidéophones dans les écoles (Jules Ferry, Clémenceau) (+ reports de crédits)
- travaux d'informatique avec classes mobiles (élémentaires Curie et J. Ferry) et complément sur les tableaux blancs interactifs (maternelles Clémenceau et Victor Hugo, élémentaire Paul Lévy et Victor Hugo) dans les écoles
- faux plafonds dans 4 classes (Curie, Jules Ferry et Paul Lévy) pour un plus grand confort acoustique

- finalisation des travaux des sanitaires de Curie pour le périscolaire et l'accueil de loisirs
- travaux de toiture à Pierre et Marie Curie
- rénovation de la toiture à l'Espace Victor Hugo
- participations pour les ravalements de façades
- acquisition d'un désherbeur à eau chaude
- restauration du calvaire rue Gambetta
- création de sanitaires au Château, Centre Culturel
- changement de la porte du Dojo au Centre Sportif Henri Cochet
- travaux dans les logements municipaux, acquisition de décorations de Noël

4) Les recettes d'investissement : 161 240,62 € , - 6 % par rapport à l'année passée (en 2016, 172 953,28 € , hors réaménagement d'emprunts)

Les travaux étant en diminution, les subventions et le FCTVA seront également en baisse.

. Les subventions et participations : 91 719 €, en hausse de 5,31 % par rapport à 2016 (87 094 €)

Il s'agit principalement :

- des subventions DETR (Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux) concernant les faux plafonds dans les écoles, les toilettes de l'Espace Enfance et Petite Enfance Pierre et Marie Curie et du Château, Centre Culturel,
- du fonds de soutien pour la verrière Jules Ferry et le parquet du Foyer Culturel Gérard Léonard,
- des subventions d'Etat pour l'acquisition de classes mobiles dans les écoles,
- d'une participation de l'ALNAS pour les travaux de la toiture de l'Espace Victor Hugo, qu'ils occupent régulièrement
- d'une subvention de l'agence de l'eau en faveur de l'acquisition du désherbeur, principalement utilisé pour le nettoyage et l'entretien des cimetières et de la voirie, afin d'éviter l'utilisation des produits phytosanitaires.

Par contre, les demandes de subventions pour la sécurité des écoles (vidéophones) n'ont pas été retenues au titre du Fonds d'Intervention pour la Prévention de la Délinquance FIPD « 2 » pour 2016, ni pour 2017. Ce fonds semble plutôt réservé à des Collectivités en zone prioritaire pour la sécurité.

. Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 68 440,88 € contre 82 474,41 € en 2016, montant en diminution et calculé sur les dépenses d'investissement de l'année 2016 (reversement du FCTVA en année N+1 suite à l'inscription de Saint-Max dans le dispositif « plan de soutien à l'économie » mis en œuvre en 2009).

Cette recette est logiquement en diminution de 17 % par rapport au FCTVA de 2016, qui était perçu sur le montant des travaux de 2015 (restaurant Pierre et Marie Curie). Le FCTVA de 2017 est calculé principalement sur les dépenses de rénovation de la verrière Jules Ferry et du parquet du Foyer Culturel Gérard Léonard.

. L'emprunt en 2017 : 0 €, tout comme en 2014, 2015 et 2016.

L'engagement avait été pris lors de l'élaboration du Budget Primitif 2017 tout comme en 2014, 2015 et 2016, il a été donc tenu. L'absence d'emprunt permet à terme de faire diminuer l'annuité et l'encours de la dette.

En conclusion, cette prévision de Compte Administratif 2017 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 433 850,67 €, ainsi qu'un besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 412 770,46 €.

Au final, l'excédent global de clôture devrait être de 21 080,21 €, en augmentation par rapport à 2016, compte tenu des efforts de gestion des dossiers.

Les chiffres de l'épargne:

	CA 2016 en €	BP 2017 en €	prév.CA 2017 en €
Epargne de gestion (RRF – DRF hors intérêts de la dette)	878 412,73	524 083,00	1 197 746,11
Epargne brute (épargne de gestion – intérêts de la dette)	747 271,54	399 913,00	1 074 774,48
Epargne nette (épargne brute – capital de la dette)	293 992,84	- 54 450,00	620 412,26
Autofinancement (épargne nette + FCTVA)	376 467,25	14 418,00	688 853,14

Les chiffres prévisionnels de l'épargne dégagée au CA 2017 sont supérieurs aux prévisions du BP 2017.

II. Le contexte National et Local

A) Contexte National

L'année 2018 va voir de nombreuses modifications, suite à l'application de la loi de finances rectificative pour 2017 et de la loi de finances pour 2018.

La plus importante reste la réforme fiscale de la taxe d'habitation, avec le mécanisme de dégrèvement sur 3 années, 30 % en 2018 (3 milliards d'€), 65 % en 2019 (6,6 milliards d'€) et 100 % en 2020 (**10,1 milliards d'€**) sur 80 % des contribuables remplissant certaines conditions : revenu fiscal égal ou supérieur à 27 000 €, ce qui correspond à un revenu réel annuel de 30 000 € environ. Ce plafond est de 43 000 € pour un couple, augmenté de 6 000 € par demi-part supplémentaire.

L'Association des Maires s'est insurgée contre cette réforme, ainsi qu'une grande majorité des Maires, au motif que cette réforme supprime le lien fiscal avec 80 % des administrés-usagers.

Cette réforme a finalement été validée par le Conseil Constitutionnel, qui se laissera le soin de « réexaminer la question en fonction notamment de la façon dont sera traitée la situation des contribuables restant assujettis à la taxe dans le cadre d'une réforme annoncée de la fiscalité locale »

Pour information, dans le projet de loi de programmation des finances publiques, il a été prévu les résultats à atteindre en termes de déficit public.

C'est ainsi qu'il est prévu que les Collectivités les plus importantes (60 millions d'€ de dépenses réelles de fonctionnement constatées au compte de gestion) participent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise des dépenses publiques par la présentation de 2 objectifs lors des DOB :

- objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (1,2% avec 3 modulations possibles suivant l'évolution de la population, du revenu moyen et de certaines évolutions)
- objectif d'évolution du besoin de financement annuel (emprunts minorés des remboursements).

Il était prévu que l'Etat encadre plus strictement l'endettement des Collectivités les plus importantes, limitée à 13 ans maximum. Mais il s'agissait d'une nouvelle atteinte à la libre administration des Collectivités Locales et cette disposition n'a pas fait l'objet de contraintes.

Les principales modifications pour 2018 sont les suivantes :

- **Les dotations de fonctionnement (DGF)** devraient se stabiliser ; toutefois, les Collectivités subiront certainement une baisse des variables d'ajustement comme en 2017, notamment sur la dotation de compensation de l'ex taxe professionnelle, concernant pourtant les territoires les plus fragiles, notamment ceux dont les ressources issues des entreprises sont les moins dynamiques, comme pour Saint-Max par exemple.
- **Reconduction du Fond de soutien à l'investissement local (FSIL)** privilégiant les opérations suivantes : rénovation thermique et énergétique, mise aux normes et sécurisation des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements, développement du numérique et de la téléphonie mobile, création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires, réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants ;
- **Abondement pour la DETR** et augmentation du plafond des enveloppes départementales
- **Réforme de la taxe d'habitation (art.3 de la LFI 2018)** : à terme, 80 % des contribuables seront donc dégrévés de taxe d'habitation. Les Collectivités bénéficieront d'une compensation fiscale intégrale grâce au mécanisme du dégrèvement ; néanmoins, l'augmentation des taux d'imposition ne sera pas compensée, car le taux retenu pour le dégrèvement est celui de 2017.
- **Revalorisation des valeurs cadastrales de 1,24 %**, liée au taux d'inflation annuelle totale constaté (taux du mois de novembre). Elles sont automatiquement revalorisées sur la base de l'inflation constatée de novembre N-2 à Novembre N-1, et **la revalorisation est prise en compte automatiquement pour le calcul du dégrèvement de la taxe d'habitation.**
- **Dégrèvement de TH pour certains résidents d'EHPAD** (art. 3 bis de la LFI 2018)
- **Soutien au commerce de Centre Ville** : retour de l'abattement de 1 à 15 % de la base d'imposition à la taxe foncière des magasins d'une surface inférieure à 400 m²
- **Pour information** : augmentation de l'indemnité de fonction aux Maires des Communes de plus de 100 000 habitants
- **Demi part des veuves prorogée** : la sortie progressive de la TH des personnes les plus défavorisées avec le dégrèvement progressif de la TH a été votée. Ainsi les foyers seront dégrévés de 100 % au titre de 2018 et 2019 (art. 3 ter LFI 2018)

- **Revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés**, qui s'élève à 5 030 € par an par station de recueil depuis 2011, et passe à 8 580 € par an par station de recueil dans la commune. Celle-ci est destinée à compenser la mise en place des cartes nationales d'identité biométriques (CNI), en complément des passeports biométriques, ce qui a engendré un surcroît de travail dans les Communes qui possèdent ce dispositif, comme à Saint-Max. Les Services se sont organisés, néanmoins la charge supplémentaire est considérable et nécessite une organisation et une prise de rendez vous afin de limiter l'afflux de demande et de public.

De plus, afin de compenser la charge d'activité des Communes dont les dispositifs sont les plus sollicités, le montant forfaitaire passe à 12 130 € par station qui, au cours de l'année écoulée, aura enregistré plus de 1 875 titres (CNI et passeports) soit plus de 50 % de la capacité des installations (3 750 titres par dispositif et par an), ce qui devrait être le cas pour Saint-Max.

- **A compter du 1^{er} janvier 2019, le FCTVA** sera déterminé dans le cadre d'une procédure de traitement automatisé des données comptables ; les critères d'éligibilité ne seront pas modifiés.
- **Réforme des modalités de notification des attributions individuelles de DGF**, dans le cadre du PPNG (Plan Préfecture Nouvelle Génération initiée en décembre 2015) : plus d'arrêtés des Préfectures et envois aux Collectivités, mais un seul tableau numérique accessible directement en ligne
- **Sur les Ressources Humaines :**
 - Rétablissement de la journée de carence. Les agents territoriaux en congé de maladie ne bénéficieront du maintien de leur traitement qu'à compter du deuxième jour de congé, sauf cas prévus par les textes .
 - Indemnité compensatrice : les agents territoriaux percevront une indemnité compensatrice tenant compte de la hausse du taux de la CSG (de 5,1 % à 6,8 %), de la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité de 1 %, et de la suppression de la cotisation salariale d'assurance maladie, ainsi que de la baisse et de la suppression de la contribution salariale d'assurance chômage (2,4 % à 0,95 et suppression en octobre 2018)
 - Principe de « représentation équilibrée » pour les élections professionnelles du 6 décembre prochain (pourcentage de femmes et d'hommes par rapport à la structure du personnel de la Collectivité).
 - Report d'une année des mesures indiciaires et statutaires des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération (PPCR)

- Indice brut (indice de sommet) de la FPT : 1022
- Crédit d'heure reporté au titre du CPF – Compte Personnel de Formation-

B) Contexte local

1) L'effet « recensement » pour Saint-Max impacte les dotations et compensations perçues et venant de l'Etat.

> les chiffres du recensement pour la population totale au 1^{er} janvier 2018, millésime 2015, sont encore sous les 10 000 habitants

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Population totale	11 038	10 439	10 213	10 038	9 948	10 070	9 836	9 785	9 880	9 892	9 949
Population à part	99	180	163	145	144	140	129	143	161	121	127
Population municipale	10 939	10 259	10 050	9 893	9 804	9 930	9 707	9 642	9 719	9 771	9 822
Logements TH	5 023	4 946	4 949	4 873	4 797	4 922	4 853	4 855	5 009	5 023	5 095
Logements sociaux	979	1 026	956	958	1 031	959	957	1 021	1 020	1 019	1 088
Résidences secondaires	52	52	29	37	40	46	37	42	34	41	34

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune.

La population comptée à part comprend les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune, mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune.

La population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

La population totale reste un des critères d'octroi des dotations, alors que la population municipale détermine le nombre de conseillers municipaux et des indemnités afférentes.

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les 5 ans, à raison d'une commune sur 5 chaque année, tandis que dans les communes de 10 000 habitants ou plus, une enquête est réalisée chaque année auprès d'un échantillon de 8% des logements.

Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, il est calculé pour chacune d'elles des populations à une même date de référence. La méthode retenue consiste à produire, pour chaque commune, des populations prenant effet juridiquement le 1^{er} janvier 2018 mais calculées en se référant à l'année milieu des cinq années écoulées, soit le 1^{er} janvier 2015.

L'impact de la déconstruction des 2 barres Champlain et Cartier, libérées de leurs occupants dans le cadre du PRU en 2010-2011, du fait du décalage de 3 années (millésime 2011) dont tient compte l'INSEE, a favorisé la diminution d'habitants alors qu'actuellement, Saint-Max est en reconstruction et **que plusieurs programmes de logements ont abouti ou vont aboutir, et notamment :**

- résidence l'Amirauté rue Alexandre 1^{er} : 30 logements achevés en 2010
- résidence Saint-Médard rue Maquis de Ranzey : 46 logements livrés en 2011
- résidence Belvédère rue Paul Blaison : 40 logements terminés en 2013
- résidence Domaine 1854 rue de Mainvaux, avec 60 logements finis en 2014,
- résidence Clos d'Hannoncelle rue de la Haie Lecomte : 15 logements achevés en 2015,
- résidence Les Aussières rue Alexandre 1^{er} avec 68 logements terminés en 2015.
- résidence les Erables et Le Belem rue Alexandre 1^{er} : 51 logements livrés en septembre 2016
- résidence Quinet rue Edgar Quinet : 10 logements livrés en 2017

Ces programmes ont pu compenser les déconstructions ayant eu lieu en 2011 sur le territoire de Saint-Max pour environ 200 logements , et aller au-delà .

Par ailleurs, les opérations suivantes sont en construction ou sur le point de l'être :

- future résidence rue Alexandre 1^{er} sur les ex-terrains Casino et Foncière logement : 90 logements à venir pour 2019
- terrains rue Kennedy, sur le site de l'ex maison des associations : 85 logements à venir en 2019
- résidence Poincaré rue Poincaré : 30 logements en cours de construction qui seront achevés en 2018
- résidence Charlotte avenue du Gal Leclerc : 13 logements terminés en 2018
- résidence Carnot avenue Carnot : 18 logements à venir en 2018
- résidence rue Jules Ferry pour les Seniors : environ 34 logements en 2019.
- allée Jean Martin : environ 12 logements
- résidence rue du Groupe Libérateur : environ 22 logements en 2019
- logements avenue Carnot ex station : 30 logements en 2020

Le prochain recensement exhaustif devrait avoir lieu en 2021, l'impact interviendra donc après les prochaines élections municipales de 2020.

2) L'incidence budgétaire de la baisse des dotations et de la fiscalité pour la Ville

L'effet de seuil suite au recensement, les effets de la péréquation verticale (suppression de la DSUCS) et des nouvelles dispositions sur les écrêtements, ainsi que la Contribution au Redressement des Finances Publiques depuis 2013 ont impacté Saint-Max dans l'agglomération, plus que d'autres Communes du Grand Nancy.

C'est une perte de 737 000 € qui a été enregistrée budgétairement depuis 2013, ce qui n'est pas sans conséquences sur la vie municipale et qui rend difficile la vie quotidienne des Services, **car le maintien d'un service de qualité en direction des habitants a néanmoins été privilégié par la municipalité.**

Saint-Max n'a jamais eu beaucoup de taxe professionnelle ; le montant de l'attribution de compensation versée par la Métropole ne devrait pas évoluer, puisqu'elle est liée au passage en Fiscalité Professionnelle Unique depuis 2001, et la seule variable d'ajustement reste la dotation de solidarité Métropolitaine.

Dans ces conditions, sur les années qui arrivent, la Ville doit compter principalement sur la poursuite de la recherche d'économies de gestion, qui a déjà été le maître mot depuis 2009, rendant ainsi cet exercice contraint puisque les marges budgétaires s'amenuisent, ainsi que sur le développement de ses recettes de gestion et sur la vente ponctuelle du patrimoine inutilisé pour essayer de compenser toutes ces diminutions.

Il est important de retrouver un autofinancement significatif, afin de **maintenir l'effort d'investissement** qui a été privilégié depuis 2009 et **surtout de maintenir et de développer des services de qualité en direction des habitants**, et notamment des nouveaux arrivants : écoles, crèches, offre sportive et culturelle, accueil, formalités administratives, etc...

III Les Orientations Budgétaires de la Ville de Saint-Max pour 2018.

1) La prévision sur la section de fonctionnement

Les dépenses :

- **Les frais de personnel** seront contenus tout en préservant le niveau de service à la population, et l'enveloppe réalisée au CA 2017 pourra être reconduite et diminuée du montant des départs en retraite, des mutations ou des démissions qu'il convient de ne pas remplacer si possible, en procédant à des mutualisations et à des réorganisations au sein des Services Municipaux **(3 470 000 €)**

- **Les intérêts de la dette** sont évalués à **115 000 €**, prévision inférieure au réalisé de 2017. Compte tenu de l'absence d'emprunts en 2014, 2015, 2016 et 2017, ainsi que des taux variables très faibles, ce poste ne représente plus que 3 % des dépenses réelles de fonctionnement. **Néanmoins, les économistes expliquent actuellement que les taux devraient augmenter dans un avenir proche**, du fait de la bonne tenue de la croissance actuellement – un mal pour un bien. Il conviendra d'être prudent en la matière et d'anticiper cette probable remontée des taux d'intérêts.

- **Les subventions et participations** devraient **diminuer de 2,86 %**, compte tenu de la proposition de l'Amicale du Personnel Communal de ne pas solliciter de subvention, du fait de l'excédent que l'association a dégagé en 2017, et bien que la subvention en direction de la Crèche « Les Confettis » soit prévue en augmentation ; elles comprennent :

- Les participations financières en direction des 4 crèches :
 - Ribambelle en intercommunalité avec Malzéville, dans les locaux de l'Espace Champlain,
 - Confettis en lien avec Dommartemont et Essey les Nancy ; la subvention sera en augmentation, du fait de l'accord entre les Villes pour aider Confettis, non seulement dans sa démarche financière, mais également dans sa démarche de recherche de locaux accessibles. La Ville de Saint-Max devrait être en mesure de proposer un lieu à cet effet à Saint-Max ;
 - Frimousse, Syndicat Intercommunal avec les Villes de Tomblaine et Essey les Nancy, pour lequel l'année 2018 va marquer le début des travaux de reconstruction de la crèche, sur le terrain acquis à cet effet et situé sur le devant de la crèche actuelle ;
 - enfin la crèche Maxou et ses Doudous, crèche Maxoise gérée par l'ADMR et située dans les locaux de l'espace Enfance et Petite Enfance Pierre et Marie Curie. La convention de gestion vient à échéance fin 2018, à retravailler.
- La participation au fonctionnement du SIVU Saint-Michel-Jéricho, en lien avec la ville de Malzéville, pourrait être sensiblement à l'identique du CA 2017, à hauteur d'environ 80 000 €.
- Les subventions aux Associations devraient donc baisser par rapport à l'année 2017, suite à la proposition de l'Amicale du Personnel de ne pas solliciter de subvention.

S'agissant de toutes les associations, leur attention a été attirée sur la valeur des concours en nature dont elles bénéficient actuellement, et les services municipaux s'emploient à donner le chiffrage de ces avantages avant les assemblées générales, pour que celui-ci puisse être porté à la connaissance des Conseils d'Administration, afin de mesurer l'effort municipal en la matière, venant s'ajouter à la subvention financière annuelle.

- Les dépenses de gestion courante sont prévues en **diminution (7%)**

Les différents Services Municipaux sont sollicités pour un effort budgétaire sur les dépenses envisagées pour 2018, compte tenu des incertitudes à venir, notamment sur la taxe d'habitation, ainsi que sur la pérennité d'autres recettes et variables d'ajustement

Une classe de découverte est envisagée pour la classe ULIS, ce qui donnera lieu à des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Des économies devraient pouvoir être dégagées sur les nouveaux contrats avec les photocopieurs, compte tenu de la négociation serrée qui s'est tenue en 2017

Un important travail a lieu actuellement sur le nouveau « kiosque famille », nécessitant un investissement informatique mais à terme, des économies et une facilité de gestion importante, ainsi qu'un service optimisé en direction des familles. En effet, celles-ci pourront faire leur inscription directement sur internet, joindre leurs documents, et les modifications à intervenir au quotidien s'afficheront instantanément sur les téléphones des animateurs au fur et à mesure de l'envoi des informations.

Outre le gain de temps, l'économie de papier, l'optimisation des démarches, ce service au quotidien va permettre aux délégations de mutualiser leurs moyens et de produire des économies d'échelle. De plus, ce challenge est intéressant à travailler et peut déboucher sur une nouvelle forme de gestion du service public.

Les groupements de commande et mutualisations sur le gaz, l'électricité ainsi que sur l'informatique, ou encore les fournitures téléphoniques, permettent également d'économiser des montants financiers non négligeables.

Par contre, compte tenu du taux d'absentéisme, la Ville a souhaité conventionner avec le Centre de Gestion 54 au titre de l'assurance statutaire, non seulement sur le risque accident du travail, mais également sur le risque maladie, ce qui fera augmenter la dépense annuelle, mais devrait générer des recettes en contrepartie des arrêts maladie. Pour mémoire, retour du jour de carence, qui devrait également impacter la masse salariale et permettre moins d'arrêts dits « perlés ».

A noter également le retour à la semaine de 4 jours dans les écoles, mais seulement à compter de la rentrée de septembre 2018, pour l'année scolaire 2018-2019, suite à la consultation organisée par la Ville auprès des parents d'élèves, des enfants et des enseignants.

Ce retour a été plébiscité à 75 %, et il est convenu que le périscolaire perdurera, avec des activités périscolaires aussi intéressantes et diversifiées que pouvaient l'être les TAP (Temps d'Accueil Périscolaires). Elles le seront aux horaires traditionnels de l'ancien périscolaire, dès 16 H 30 et jusqu'à 18 H 30. L'école sera à nouveau organisée sur 4 jours et jusqu'à 16 H 30. Le mercredi sera à nouveau chômé, et un accueil extrascolaire ou périscolaire sera organisé pour les enfants dont les parents le souhaitent et travaillent.

Bien évidemment, ces dispositions engendreront des dépenses en moins, et aussi des recettes (CAF et Etat) en moins.

Quoiqu'il en soit, sur une année pleine, ce sont environ 78 à 100 000 € qui devraient être économisés suite à ces nouvelles dispositions, et au choix opéré par les familles, la Mairie et au final l'Education Nationale. Il conviendra d'être attentifs aux éventuelles conséquences sur le rythme scolaire des enfants, et d'évaluer la pertinence d'un nouveau projet pédagogique en ce sens.

Enfin, il conviendra d'être particulièrement vigilants dès le mois de juin, sur les prévisions d'inscriptions vers les groupes scolaires de la Ville, notamment Clémenceau, puisque l'Education Nationale est en « veille » sur une possible fermeture de classe. Un courrier a été fait par M.le Maire, et les comptages ont déjà commencé, les inscriptions commenceront à être enregistrées dès le mois d'avril 2018, afin d'optimiser cette rentrée et de faire bloc pour éviter la fermeture d'une classe, qui serait décidée par l'Education Nationale. Le Conseil Municipal pourrait être saisi de cette problématique, afin de ne pas cautionner une décision unilatérale défavorable au bien-être des enfants pour un meilleur apprentissage dans de bonnes conditions.

Les recettes :

- **Les bases de fiscalité pour 2018** sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle) entre novembre 2016 et novembre 2017, soit au taux de **1,24 %**, comme indiqué dans l'article 1518 bis du code général des impôts, issu de la loi de finances 2017. Il semble que cette revalorisation soit prise en compte automatiquement pour le calcul du dégrèvement de la taxe d'habitation.

- **les dotations de l'Etat devraient être stabilisées**, l'incidence du chiffre de la population totale qui augmente de 57 habitants pour 2018 sur ces dotations n'est pas connue à ce jour.

L'enveloppe de la **Dotations de Solidarité Rurale (DSR)** semble être en légère augmentation selon les prévisions de la loi de Finances pour 2018.

Le **FNP (Fond National de Péréquation)** est estimé à hauteur de **100 000 €** sans indications particulières actuellement ;

- Le prévisionnel de la **fiscalité indirecte (droits de mutation)** sera en légère augmentation par rapport au réalisé 2017, ces recettes étant dynamiques actuellement.

- **Les recettes de gestion** seront prévues en diminution, puisque une recette exceptionnelle avait été enregistrée en 2017 sur les loyers des logements Kennedy. Il n'y a guère d'autres sources d'augmentation actuellement ; en effet l'aide aux Maires bâtisseurs dont avait bénéficié Saint-Max en 2016 a été supprimée fin 2017. De même, les rythmes scolaires sur 4,5 jours étant supprimés à la rentrée de septembre, les recettes seront diminuées d'environ 30 000 € pour les 4 mois restant.

2) La prévision sur la section d'investissement

Les dépenses :

- **Le capital de la dette** sera prévu à même hauteur qu'en 2017 (**455 000 €**).

- **Les dépenses de travaux et équipements** devraient être supérieures à celles de 2017, à hauteur d'environ **700 000 €**, incluant notamment:

- La poursuite de la pose de vidéophones pour la sécurité des écoles dans les groupes scolaires Victor Hugo et Pierre et Marie Curie,
- Modernisation de l'installation de vidéo-protection existante et acquisition de nouvelles caméras
- L'acquisition de matériel roulant et d'équipement tels qu'un broyeur, avec subvention et reprise, dans une dynamique d'économies et de développement durable, lave vaisselle dans une école, arrosage automatique sur le terrain de foot, drapeaux, concessions cimetière, etc..
- Travaux de toiture et rénovation de l'Eglise Saint-Médard, un des plus anciens édifices du département,
- Reprise des murs du cimetière Saint-Médard,
- Reprise des fissures et des pierres à l'entrée de l'Eglise Saint-Livier,
- Mise en valeur de la chapelle de la gueule du Loup,
- Les travaux de toiture et de ventilation au Centre Sportif Henri Cochet et au petit gymnase Curie
- Sas porte d'entrée du Château, Centre Culturel
- L'acquisition de TBI (Tableaux Blancs Interactifs) pour l'école élémentaire Victor Hugo
- La rénovation et l'isolation de locaux dédiés au périscolaire à l'école Jules Ferry,
- Du matériel pour les illuminations de Noël,
- La rénovation du sol coulé du Parc de jeux de l'Hôtel de Ville,
- Acquisition des terrains JOB (Rue Charcot), rue des Brigeottes, ainsi que rue Paul Doumer,
- Ravalements de façades.

- **La première participation à l'investissement pour la reconstruction de la Crèche Frimousse**, à hauteur de 115 000 €

- **Une participation pour la construction du Centre Commercial « Les Embruns »**, sur le quartier Saint-Michel/Jéricho

- **Le remboursement à l'EPFL de l'acquisition de réserves foncières (terrains Kennedy) (620 000 €), en contrepartie de la vente de ce terrain ainsi que du terrain voisin de la Maison des Associations (1 350 000 €) à Bouygues immobilier, pour la réalisation d'un programme immobilier de valorisation de l'entrée de Ville.**

Les recettes :

- Subventions : environ 50 000 €

- Subvention DETR pour le sol coulé du parc de jeux de l'Hôtel de Ville
- Subvention parlementaire pour les jeux
- Soldes subventions 2017

- Le Fonds de Compensation de TVA prévisionnel sur les dépenses de 2017 s'élèvera à la somme d'environ 59 660 € (dont environ 5 000 € en fonctionnement), permettant à la ville de financer une partie de l'investissement. Le taux de remboursement en vigueur au 1^{er} janvier 2018 n'a pas évolué, il est toujours de 16,404 % sur les dépenses TTC réalisées en investissement (N-1) sur les comptes 21 et 23, ainsi que dorénavant sur les dépenses d'entretien du patrimoine qui sont comptabilisées en fonctionnement.

- Cession :

- Terrain de la Maison des Associations et terrains attenants, à l'entrée de la rue Kennedy, pour un montant de 1 350 000 €, auprès de Bouygues immobilier, qui va prochainement déposer le permis pour cette construction de logements, afin d'embellir l'entrée de Ville. Le projet a été présenté en commission et en Comité Consultatif et Patrimoine, il le sera prochainement en réunion publique.

- Enfin, l'année 2018 devrait être à nouveau une année sans emprunt, tout comme en 2014, 2015, 2016 et 2017 ,afin de poursuivre le programme de désendettement logiquement consécutif à celui du financement des investissements indispensables effectués sur le patrimoine municipal, et notamment sur la période 2008-2014.

3) La synthèse des orientations budgétaires de 2018 pour la Ville de Saint-Max

La Municipalité de Saint-Max ne souhaite pas augmenter le taux des impôts locaux en 2018, et ce malgré les incertitudes nationales, et la probabilité d'un budget toujours contraint.

La Ville poursuit son action dans la recherche de recettes complémentaires et d'économies de gestion dans tous les domaines. Même si d'autres pistes ont été évoquées, la Municipalité ne souhaite pas faire peser sur les habitants les incertitudes budgétaires, mais s'efforce de fournir le meilleur Service Public possible au plus juste prix.

En lien avec les Services Municipaux, la Ville de Saint-Max va s'efforcer de trouver des pistes d'économies, de nouvelles recettes, et de poursuivre l'exploitation optimisée des bâtiments municipaux. Les activités et animations municipales seront reconduites pour la plupart, avec des évolutions pour certaines d'entre elles, afin de diminuer l'effort financier de la Ville et de limiter les coûts.

Plusieurs chantiers et opérations sont portés par la volonté municipale. Ils sont importants pour le développement, le devenir et le rayonnement de la ville de Saint-Max, et sont en cours de réalisation sur ce mandat 2014-2020. Ils se poursuivront, en lien avec le Comité Consultatif Urbanisme et Patrimoine et les partenaires institutionnels, et notamment :

- **Le suivi du projet de résidence Seniors, suite à la vente des terrains du 51 rue Jules Ferry en faveur de Noël Promotion,**
- La procédure de préemption en cours, conjuguée avec une procédure de « DUP travaux » (Déclaration d'Utilité Publique) de l'**Ex station-service avenue Carnot**, en lien avec l'EPFL, la Préfecture et la DREAL. Le site a été sécurisé, les pompes ont été enlevées ainsi que l'auvent ; cet espace est dédié à la construction de bâtiments principalement destinés aux professionnels de la santé, ainsi qu'à des logements. Le cahier des charges a fait l'objet d'une communication, et l'appel à projet va être poursuivi.
- **Comme indiqué dans le budget, la vente des terrains 4-6-8 rue JF Kennedy**, incluant la Maison des Associations, avec le projet d'embellissement de l'entrée de Ville.
- **L'inauguration (23 Mars 2018) du Centre Commercial « Les Embruns »**, porté par le SIVU Saint-Michel/Jéricho, en lien notamment avec l'Etat, la Métropole, les Villes de Malzéville et de Saint-Max, et surtout l'EPARECA (Etablissement Public d'aménagement et de restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux). Ce pôle commercial abrite une supérette « Carrefour Express », ainsi qu'une pizzeria, une auto école et un lavomatic.
- **La construction de nouveaux logements avec BATIGERE**, sur les terrains à proximité des nouvelles résidences « Les Aussières », les ex terrains « Foncière Logement » et aux lieux et place de l'ancienne superette qui a été démolie. Un beau programme avec plusieurs bâtiments de qualité va voir le jour, le permis de construire a été récemment accordé, et cette opération vient achever une reconstruction de la ville sur elle-même dans ce secteur de rénovation urbaine.
- **Le Conseil Citoyen poursuit son chemin, de nombreuses réunions ont lieu dans le cadre du SIVU, dans le souci de développement des actions sur le quartier Saint-Michel/Jéricho/Grands Moulins.** La convention de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) a été proposée au Conseil Syndical et aux Conseils Municipaux des Villes afin d'accompagner le bien vivre

ensemble dans le quartier, en lien avec les partenaires qui sont les bailleurs, les habitants, et les Collectivités. Quand à l'Espace Champlain, il a pris sa vitesse de croisière, avec le Centre Social, la Crèche La Ribambelle, et développe avec le soutien du SIVU des actions de plus en plus nombreuses en faveur des habitants du quartier.

- **La reconstruction de la crèche Frimousse**, sur le territoire de Tomblaine, afin de remplacer l'actuel bâtiment devenu obsolète, en lien avec le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Crèche Frimousse, est entrée dans sa phase opérationnelle de construction. Le bailleur MMh (Meurthe et Moselle Habitat) est associé à cette démarche dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage provisoire et confiée, pour la construction de la Crèche en rez-de-chaussée et d'environ 15 logements à l'étage.
- **La Commune de Saint-Max, en lien avec les Communes de Essey les Nancy et Dommartemont, a souhaité se mobiliser pour offrir à la Crèche « Les Confettis » une solution afin de trouver un lieu accessible, pour maintenir l'emploi des salariés et surtout l'offre de service en direction des enfants.**

L'année 2018 sera mise à profit pour formaliser ce projet, et l'autorisation a été donnée oralement par la Préfecture pour le renouvellement de l'autorisation de dérogation à l'accessibilité. Un courrier formalisant officiellement cette demande va être prochainement envoyé, ce qui permettra à la Crèche d'aborder plus sereinement les années à venir et de se pencher avec les 3 villes, la CAF et la PMI sur le travail de préparation au relogement, qui pourrait aboutir en 2019 ou 2020.

- **Le projet Métropolitain** va permettre à l'agglomération Nancéienne de prendre tout son essor, avec une mutualisation toujours plus efficace au service des Communes membres de la Métropole du Grand Nancy.

Le travail va se poursuivre en 2018, **tout comme l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**, pour une cohérence de destin, ainsi qu'une attractivité concertée et renouvelée, dans laquelle Saint-Max a toute sa place.

- **Le projet de ligne 1 du Tram, qui doit être opérationnel en 2022**, sera l'occasion pour la Ville de Saint-Max de solliciter la requalification de la place Barrois, la minéralisation de l'Avenue Carnot, incluant le cheminement du tram en site partagé, et la redéfinition des parkings relais, afin de partager les contraintes de stationnement, d'autant que ce dernier est pour l'instant gratuit sur Saint-Max.

Par ailleurs, l'accent va être mis sur la sécurité, notamment par le biais de la démarche « Voisins Solidaires et Attentifs », (VSA) dans un premier temps sur le secteur Jean XXIII, ainsi que par le renforcement du service de Police Municipale, qui passera de 1 à 3 policiers Municipaux, que par le redéploiement de la vidéosurveillance sur le territoire.

Enfin, la municipalité souhaite aboutir en 2018 à la mise en zone 30 de l'ensemble de la Ville, dans un souci de cohérence et de sécurité routière, afin d'encourager la mobilité piétonne et cycliste sur le territoire.